



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 079-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.101

Déposée le : 14.03.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les VERT-E-S (Ruch, Bern) (porte-parole)
Les VERT-E-S (Lindegger, Roggwil)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Analyser les conséquences des programmes d'allègement

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

1. Établir un rapport sur les conséquences des deux derniers grands plans d'austérité, l'examen des offres et des structures (EOS) 2014 et le programme d'allègement (PA) 2018. Le rapport consistera en une énumération de l'ensemble des mesures de ces deux plans d'austérité, assortie pour chaque mesure d'une analyse de ses effets sur l'accomplissement des tâches du canton et la qualité du service public.
2. Dans la mesure du possible, ce rapport présentera également les coûts induits par les mesures d'économie.

Développement :

Alors que dix ans se sont écoulées depuis l'examen approfondi des offres et des structures de 2014 et six ans depuis le programme d'allègement 2018, il est temps de procéder à une analyse des effets des mesures d'économies décidées alors. Les coupes ont parfois été douloureuses, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation et de la politique sociale. En 2018, on a ainsi taillé dans les soins psychiatriques en ambulatoire, raboté de 6 millions le budget des services de maintien à domicile et réduit la voilure dans le domaine de la vieillesse et des institutions pour adultes vivant avec un handicap. En 2014, on a augmenté la taille des classes, diminué les réductions de primes ou encore supprimé des postes à la police.

Certains de ces domaines, et tout particulièrement la santé et la formation, font aujourd'hui face à une crise tout sauf négligeable. Les écoles sont à bout de souffle, les enseignantes et enseignants sont une denrée rare et ont besoin du soutien d'auxiliaires de classe. Les hôpitaux et les

services de psychiatrie font face à des problèmes de financement et les institutions sociales n'ont plus aucune place libre. Pour les discussions à venir sur le financement des hôpitaux ou des améliorations dans le domaine scolaire, il serait utile de mieux comprendre les effets déployés par les mesures d'économie des dix dernières années, et d'identifier les cas où l'efficacité a pu être renforcée ainsi que ceux où la qualité a souffert. Il s'agit enfin d'accorder une attention particulière aux éventuels coûts induits par les mesures d'économie et au rapport entre ces coûts et les montants économisés.

Réponse du Conseil-exécutif

Après l'adoption des deux derniers plans d'austérité (Examen des offres et des structures (EOS) 2014 et Programme d'allègement (PA) 2018), le Conseil-exécutif en a contrôlé la mise en œuvre pendant plusieurs années. Il en a rendu compte au Grand Conseil dans les rapports qu'il lui a soumis chaque année au sujet du budget et du plan intégré mission-financement (PIMF). Le controlling sur la mise en œuvre de l'EOS 2014 s'est achevé avec le compte rendu sur le budget 2018 et le PIMF 2019-2022, avant d'être remplacé par le controlling sur le PA 2018, qui s'est à son tour terminé avec le compte rendu sur le budget 2021 et le PIMF 2022-2024. Le Conseil-exécutif a mis un terme au controlling en avançant les motifs suivants :

- Les mesures du PA 2018 ont été conçues en 2017 pour une période de quatre ans (2018 à 2021).
- L'impact des mesures des plans d'austérité se dilue au fil du temps dans les mesures arrêtées lors des processus annuels successifs de planification financière visant à élaborer le budget et le PIMF.

Le Conseil-exécutif en a par conséquent conclu qu'il n'était plus utile de poursuivre le controlling du PA 2018.

Il estime que ces considérations valent tout autant, voire plus encore aujourd'hui.

Par ailleurs, le chiffre 1 de l'intervention demande « une énumération de l'ensemble des mesures de ces deux plans d'austérité, assortie pour chaque mesure d'une analyse de ses effets sur l'accomplissement des tâches du canton et la qualité du service public ». Le Conseil-exécutif rappelle que, dans le cadre des deux plans d'austérité, quelque 250 mesures ont été adoptées par le Grand Conseil, puis mises en œuvre. Il estime par conséquent qu'une analyse exhaustive de ces 250 mesures (et le calcul des coûts induits demandé en plus, dans la mesure du possible, au chiffre 2) solliciterait des ressources financières et humaines très importantes. Il doute en outre qu'il soit possible d'obtenir des résultats valables de l'analyse des premières mesures dix ans après leur mise en œuvre, par exemple du fait que les coûts ont augmenté et que les conditions ont changé dans de nombreux domaines depuis lors. Il pourrait donc s'avérer extrêmement délicat de distinguer ces effets et évolutions de l'impact qu'ont véritablement produit les mesures d'allègement de l'EOS 2014 et du PA 2018 sur l'accomplissement des tâches du canton et la qualité du service public.

En vertu de ces réflexions ainsi que du controlling des mesures de chacun de ces deux plans d'austérité qu'il a réalisé pendant quatre ans, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter le présent postulat.

Destinataire
– Grand Conseil